

Berne, le 4 août 2022

Liste complémentaire avec les variétés autorisées pour la commercialisation sous Suisse Garantie

Récolte 2023

Selon le règlement sectoriel « Céréales, oléagineux et leurs produits », toutes les variétés qui sont actuellement inscrites sur les listes recommandées de swiss granum ou qui l'ont été par le passé peuvent être commercialisées sous Suisse Garantie. Ces variétés ne sont pas mentionnées ci-dessous et peuvent être consultées sous www.swissgranum.ch. Sont également autorisées les variétés en procédure d'inscription ainsi que les autres variétés selon la liste complémentaire définie annuellement par swiss granum. Il s'agit des variétés suivantes :

Blé d'automne	Epeautre	Colza
ROSATCH	GLETSCHER	BLACKMOON
WIWA		BNH3094 (HOLL)
		CROMAT
		DK EXCITED
		ES ALICIA
		HELYPSE
		HOSTINE
		HRG231
		HRG2912 (HOLL)
		H9140744
		KWS AMBOS
		KWS FELICIANO
		LG AUCKLAND
		LG AUSTIN
		LG AVIRON
		LSF20256W11
		MDS82 (HOLL)
		MDS83 (HOLL)
		NPZ21291W11
		PT299
		RAP21292W11
		RGT TROUBADOUR
		RNX213331
		RNX213336
		TURBO
		V386OL (HOLL)

Les variétés de blé pour les essais variétaux ne seront connues qu'en septembre 2022, lorsque les groupes d'experts les auront choisies.